



Calendrier de la formation

> **Dates** : du 21 septembre 2026 au 31 août 2027 (ou hors apprentissage au 9 juillet 2027)

> Formation en alternance à temps plein en continu durant 48 semaines (40 hors apprentissage)

> Durée totale de la formation : 1372 à 1624 heures sur 40 à 48 semaines. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

> Enseignement théorique : 525 heures soit 14 heures par semaine

> Stage en milieu professionnel :

Sur les 1624 heures :

1099 heures minimum pour les

apprentis, 847 h minimum pour les

autres salariés ou en autofinancement, sur des fonctions d'animateur

technicien. Congés payés (en fonction de la CCN applicable)

> Parcours partiel : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter.



Conditions d'admission

> Détenir les exigences décrites dans les dans les "prérequis, exigences préalables à l'entrée en formation".

> Présentation orale devant un jury, d'un dossier comprenant : CV, motivations aux diplôme/bloc(s) de compétences visé(s), analyse détaillée d'une animation de groupe

> Date des entretiens : 17 juin 2026 ou 19 août 2026 (sous réserve de places)

> Individualisation des parcours de formation : en fonction des équivalences ou allègements / renforcements déterminés lors du module de positionnement



Retrait des dossiers de candidature

> Retrait des dossiers : à partir de février 2026

> Clôture des inscriptions : 17/06 pour les admissions de juin, 19/08 pour celles d'août

CPJEPS AAVQ SLAS

Mention « Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne dans toute Structure de Loisirs et d'Animation Socioculturelle »

Lieu : Montpellier

Mise à jour mai 2026

La formation

La formation prépare les professionnels de l'animation exerçant dans des domaines variés (activités physiques, sportives, socio-éducatives ou socio-culturelles) à l'obtention du **Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - mention « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle »** La formation comprend **3 blocs de compétences**. Ces blocs peuvent être suivis de manière indépendante. Chaque bloc donne lieu à une certification.

Objectifs et contenus des blocs de formation

Bloc de compétences 1 (RNCP39927BC01) : *préparer et conduire en sécurité des activités éducatives en direction de groupes au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle*

Objectifs

- ✓ Choisir une activité adaptée aux publics en mobilisant différents domaines d'activités afin de favoriser la participation de tous
- ✓ Définir le contenu d'une séance d'activités s'inscrivant dans le champ de l'éducation populaire et du projet de la structure en choisissant des méthodes, techniques et outils, adaptés aux publics afin d'assurer le bon déroulement de la séance
- ✓ Animer en sécurité des séances d'activités auprès de groupes en maîtrisant des techniques nécessaires à l'activité proposée afin d'encourager la participation des publics, notamment ceux en situation de handicap
- ✓ Réaliser un bilan des séances d'activités en s'appuyant sur des outils d'évaluation afin d'apporter des améliorations à ses futures séances d'activité

Contenus

Connaissance des types de structures

Communiquer et animer

Valeur de la république et laïcité

Connaissance des publics

Développement et besoins des 3-6/6-12 ans

Développement et besoins des 25-63 ans

Histoire de l'animation socio-culturelle

Notions de handicap

Animer-cadre réglementaire

Animer-différents types d'activités (ludiques, culturelles, scientifiques et techniques, écologiques).

Typologies de projets

Conception et méthodologie de projets

Dynamiques de groupes



Prérequis, exigences préalables à l'entrée en formation

- > Être âgé de 16 ans minimum
- > La maîtrise de la lecture et de l'écriture est vivement conseillée
- > Satisfaire aux épreuves d'admission



handicap mental, psychique & troubles dys

- > Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référent handicap est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)



Organisme de formation

UFCV Délégation Régionale Occitanie
85 rue Lunaret – CS 24492
34093 Montpellier cedex 5
04.67.87.80.00
> SIRET : 775 685 621 01356
formationpro-occ@ufcv.fr
> N° déclaration d'activité :
11750896975 (cet enregistrement ne
vaut pas agrément de l'Etat)
Association loi 1901, reconnue d'utilité
publique



Lieu de formation

UFCV Site de Montpellier
85 rue Lunaret – Montpellier
04.67.87.80.04

- > Conditions d'accueil : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter



Coûts

6 300,00 €
Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts
Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site formation-professionnelle.ufcv.fr

Bloc de compétences 2 (RNCP39927BC02) : *organiser et animer en sécurité la vie quotidienne de groupe au sein de lieux d'accueil proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle*

Objectifs

- ✓ Aménager les temps de vie quotidienne dans un cadre sécurisant en tenant compte des besoins des publics, notamment en situation de handicap, afin de favoriser leur autonomie
- ✓ Encadrer un groupe, en sécurité, dans les temps de vie quotidienne en adaptant ses interventions aux lieux et aux publics afin de favoriser l'apprentissage du vivre ensemble dans le respect de chacun

Contenus

LAS et éthique
Sécurité et réglementation
Animation et inclusion
Encadrement de groupes LAS
Sensibilisation à la santé et au rythme
Journée-type de vie quotidienne

Bloc de compétences 3 (RNCP39927BC03) : *participer au fonctionnement d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle*

Objectifs

- ✓ Identifier sa place et les différents acteurs de son environnement professionnel et/ou de sa structure afin de participer au fonctionnement de celle-ci
- ✓ Agir au sein d'une équipe de professionnels et/ou bénévoles en proposant des activités en vue de contribuer au projet de la structure
- ✓ Accueillir les publics au sein de la structure en adaptant sa communication à leurs caractéristiques, notamment les publics en situation de handicap, afin de les accompagner dans la découverte d'activités diversifiées

Contenus

Identification de l'environnement professionnel
Identification de l'environnement institutionnel
Outils de communication
Communication inclusive
Identifier un groupe d'utilisateurs

Modalités d'obtention de la certification

Le diplôme est obtenu par capitalisation des trois blocs de compétences, après validation du jury régional de la DRAJES.

Les modalités de certification sont les suivantes :

Bloc de compétences 1 (RNCP39927BC01) :

Production d'un document écrit présentant 3 activités d'animation socioculturelle différentes, conduite d'une séance d'activité devant les évaluateurs. Le document et la séance seront supports à un entretien avec le jury.

Bloc de compétences 2 (RNCP39927BC02) :

Production d'un document écrit présentant 2 actions d'animation de vie quotidienne. Ce document sera support à un entretien avec le jury.

Bloc de compétences 3 (RNCP39927BC03) :

Production d'un document écrit (5 pages maximum hors annexes) portant sur la structure, son fonctionnement et votre contribution au fonctionnement de celle-ci. Le document sera complété par une annexe présentant 2 exemples d'activités proposées dans le respect des procédures de travail établies par la structure, 2 exemples de supports de communication et d'information des publics. Ces documents seront supports à un entretien avec le jury.



Références de la formation

> Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - mention « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle »

- > Cours par correspondance : non
- > Utilisation du multimédia : oui
- > Formation ouverte à distance : partielle
- > Diplôme d'État : arrêté du 9 novembre 2024
- > Autorité de certification : Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative sports.gouv.fr
- > Niveau visé : 3
- > Codes métiers : NSF 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs, NSF 335t : Animation touristique et culturelle
- > Formacodes : 44067 : Animation socioculturelle ;
- > ROME : G1202, G1203
- > Code Certif Info : 117918
- > N° fiche RNCP : 39927-date d'enregistrement : 09/12/2024
- > Code CPF : 241669



Diplômes, titres ou référence(s) de(s)

personne(s) chargée(s) de la formation

> L'action de formation est encadrée par un **formateur référent** et le **responsable des formations**. Tous deux disposent d'un **niveau de formation supérieur** (4 voire 5) et de l'**habilitation** conférée par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte **expérience** dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une **pratique** de la formation d'adultes avérée.

> Des **intervenants extérieurs qualifiés** et recrutés par l'UFCV seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

Modalités, moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

Cette formation en présentiel vous propose un apprentissage dynamique et varié, basé sur les méthodes pédagogiques actives. **Vous alternerez :**

- > Des apports théoriques pour comprendre les fondamentaux.
- > Des ateliers pratiques pour mettre en application vos connaissances (jeux de rôles, projets de groupe...).
- > Des visites de terrain pour découvrir le monde professionnel où vous serez susceptibles d'exercer (Centres Sociaux, Clubs de Jeunes, Accueils de loisirs, Ehpad ...)
- > Des stages en entreprise pour acquérir une expérience concrète.

L'action de formation dispose :

- > d'un **équipement adapté** (salles avec vidéoprojecteurs, matériel sportif, ressources documentaires...)
- > d'un **fonds documentaire** composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- > d'une **connexion Wi-Fi** et un **portail stagiaire** permettant d'accéder au planning de la formation et aux ressources associées aux séances.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Formation à distance : quelques séances de formation pourront être proposées à distance.

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Phase de positionnement :

Livret d'évaluation basé sur le référentiel de certification.

Constitution du parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) afin de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. (DRAJES)

Pendant la formation :

Suivi du plan de formation avec tuteur.

Évaluations intermédiaires (référentiel de certification).

Évaluations individuelles et collectives à chaque regroupement.

Synthèses d'évaluation individuelles et de satisfaction disponibles.

Engagement qualité des formations

> **Certification Qualiopi** n°2411_CN_04819_V5 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

> **Référencement Datadock**

> **Charte RGPD**-Politique de confidentialité consultable sur le site formation-professionnelle.ufcv.fr

Calendrier de la formation

UFCV		CPJEPS 34 AAVQ SLAS - Calendrier 2026-2027 - MAJ 16 02 2026 (Apprentis)																																	
2026												2027																							
sept-26			oct-26			nov-26			déc-26			janv-27			févr-27			mars-27			avr-27			mai-27			juin-27			juil-27			août-27		
mar/1			jeu/1	UfcvBC1		dim/1	féié		mar/1	StrucBC1	ven/1	féié	lun/1	StrucBC1		lun/1	StrucBC1		jeu/1	UfcvBC2		sam/1	féié	mar/1	StrucBC2		jeu/1	UfcvBC3		dim/1					
mer/2			ven/2	UfcvBC1		lun/2	StrucBC1		mer/2	StrucBC1	sam/2		mar/2	StrucBC1		mar/2	StrucBC1		ven/2	UfcvBC2		dim/2		mer/2	StrucBC2		ven/2	UfcvBC2		lun/2			StrucBC2		
jeu/3			sam/3			mar/3	StrucBC1		jeu/3	UfcvBC1	dim/3		mer/3	StrucBC1		mer/3	StrucBC1		sam/3				lun/3	StrucBC2		jeu/3	UfcvBC3		sam/3		mar/3		StrucBC2		
ven/4			dim/4			mer/4	StrucBC1		ven/4	UfcvBC3	lun/4	StrucBC1		jeu/4	UfcvBC1		jeu/4	UfcvBC1		dim/4			mar/4	StrucBC2		ven/4	UfcvBC2		dim/4		mer/4		StrucBC2		
sam/5			lun/5	StrucBC1		jeu/5	UfcvBC1		sam/5		mar/5	StrucBC1		ven/5	UfcvBC1		ven/5	UfcvBC1		lun/5	StrucBC2		mer/5	StrucBC2		sam/5		lun/5	StrucBC2		jeu/5		StrucBC2		
dim/6			mar/6	StrucBC1		ven/6	UfcvBC3		dim/6		mer/6	StrucBC1		sam/6		sam/6					StrucBC2		jeu/6	féié	dim/6		mar/6	StrucBC2		ven/6		StrucBC2			
lun/7			mer/7	StrucBC1		sam/7			lun/7	StrucBC1	jeu/7	UfcvBC1		dim/7		dim/7				mer/7	StrucBC2		ven/7	UfcvBC2		lun/7	StrucBC2		mer/7	StrucBC2		sam/7			
mar/8			jeu/8	UfcvBC1		dim/8			mar/8	StrucBC1	ven/8	UfcvBC3		lun/8	StrucBC1		lun/8	StrucBC1		jeu/8	StrucBC2		sam/8		mar/8	StrucBC2		jeu/8	StrucBC2		dim/8				
mer/9			ven/9	UfcvBC1		lun/9	StrucBC3		mer/9	StrucBC1	sam/9		mar/9	StrucBC1		mar/9	StrucBC1		ven/9	StrucBC2		dim/9		mer/9	StrucBC2		ven/9	StrucBC2		lun/9		StrucBC2			
jeu/10			sam/10			mar/10	StrucBC3		jeu/10	UfcvBC1	dim/10		mer/10	StrucBC1		mer/10	StrucBC1		sam/10			lun/10	StrucBC2		jeu/10	UfcvBC3		sam/10		mar/10		StrucBC2			
ven/11			dim/11			mer/11	féié		ven/11	UfcvBC3	lun/11	StrucBC1		jeu/11	StrucBC1		jeu/11	UfcvBC1		dim/11		mar/11	StrucBC2		ven/11	UfcvBC2		dim/11		mer/11		StrucBC2			
sam/12			lun/12	StrucBC1		jeu/12	UfcvBC1		sam/12		mar/12	StrucBC1		ven/12	StrucBC1		ven/12	UfcvBC1		lun/12	StrucBC2		mer/12	StrucBC2		sam/12		lun/12	StrucBC2		jeu/12		StrucBC2		
dim/13			mar/13	StrucBC1		ven/13	UfcvBC3		dim/13		mer/13	StrucBC1		sam/13		sam/13				mar/13	StrucBC2		jeu/13	UfcvBC2		dim/13		mar/13	StrucBC2		ven/13		StrucBC2		
lun/14			mer/14	StrucBC1		sam/14			lun/14	StrucBC1	jeu/14	UfcvBC1		dim/14		dim/14				mer/14	StrucBC2		ven/14	UfcvBC2		lun/14	StrucBC2		mer/14		sam/14				
mar/15			jeu/15	UfcvBC1		dim/15			mar/15	StrucBC1	ven/15	UfcvBC3		lun/15	StrucBC1		lun/15	StrucBC2		jeu/15	StrucBC2		sam/15		mar/15	StrucBC2		jeu/15	StrucBC2		dim/15				
mer/16			ven/16	UfcvBC3		lun/16	StrucBC1		mer/16	StrucBC1	sam/16		mar/16	StrucBC1		mar/16	StrucBC2		ven/16	StrucBC2		dim/16		mer/16	StrucBC2		ven/16	StrucBC2		lun/16		StrucBC2			
jeu/17			sam/17			mar/17	StrucBC1		jeu/17	UfcvBC1	dim/17		mer/17	StrucBC1		mer/17	StrucBC2		sam/17			lun/17	féié	jeu/17	UfcvBC3		sam/17		mar/17		StrucBC2				
ven/18			dim/18			mer/18	StrucBC1		ven/18	UfcvBC3	lun/18	StrucBC1		jeu/18	StrucBC1		jeu/18	UfcvBC1		dim/18		mar/18	StrucBC2		ven/18	UfcvBC2		dim/18		mer/18		StrucBC2			
sam/19			lun/19	StrucBC1		jeu/19	UfcvBC1		sam/19		mar/19	StrucBC1		ven/19	StrucBC1		ven/19	UfcvBC2		lun/19	StrucBC2		mer/19	StrucBC2		sam/19		lun/19	StrucBC2		jeu/19		StrucBC2		
dim/20			mar/20	StrucBC1		ven/20	UfcvBC3		dim/20		mer/20	StrucBC1		sam/20		sam/20				mer/20	StrucBC2		jeu/20	UfcvBC2		dim/20		mar/20	StrucBC2		ven/20		StrucBC2		
lun/21	UfcvBC1		mer/21	StrucBC1		sam/21			lun/21	cong	jeu/21	UfcvBC1		dim/21		dim/21				mer/21	StrucBC2		ven/21	UfcvBC2		lun/21	StrucBC2		mer/21	StrucBC2		sam/21			
mar/22	UfcvBC1		jeu/22	StrucBC1		dim/22			mar/22	cong	ven/22	UfcvBC1		lun/22	StrucBC1		lun/22	UfcvBC2		jeu/22	UfcvBC2		sam/22		mar/22	StrucBC2		jeu/22	StrucBC2		dim/22				
mer/23	UfcvBC1		ven/23	StrucBC1		lun/23	StrucBC1		mer/23	cong	sam/23			mar/23	StrucBC1		mar/23	UfcvBC2		ven/23	UfcvBC2		dim/23		mer/23	StrucBC2		ven/23	StrucBC2		lun/23		StrucBC2		
jeu/24	UfcvBC1		sam/24			mar/24	StrucBC1		jeu/24	cong	dim/24			mer/24	StrucBC1		mer/24	UfcvBC2		sam/24			lun/24	StrucBC2		jeu/24	UfcvBC3		sam/24		mar/24		StrucBC2		
ven/25	UfcvBC1		dim/25			mer/25	StrucBC1		ven/25	féié	lun/25	StrucBC1		jeu/25	UfcvBC1		jeu/25	UfcvBC2		dim/25		mar/25	StrucBC2		ven/25	UfcvBC2		dim/25		mer/25		StrucBC2			
sam/26			lun/26	StrucBC1		jeu/26	UfcvBC1		sam/26	cong	mar/26	StrucBC1		ven/26	UfcvBC1		ven/26	UfcvBC2		lun/26	StrucBC2		mer/26	StrucBC2		sam/26		lun/26	StrucBC2		jeu/26		StrucBC2		
dim/27			mar/27	StrucBC1		ven/27	UfcvBC3		dim/27	cong	mer/27	StrucBC1		sam/27		sam/27				mer/27	StrucBC2		jeu/27	UfcvBC3		dim/27		mar/27	StrucBC2		ven/27		UfcvBC2		
lun/28	UfcvBC1		mer/28	StrucBC1		sam/28			lun/28	cong	jeu/28	UfcvBC1		dim/28		dim/28				mer/28	StrucBC2		ven/28	UfcvBC2		lun/28	StrucBC2		mer/28	StrucBC2		sam/28			
mar/29	UfcvBC1		jeu/29	StrucBC1		dim/29			mar/29	cong	ven/29	UfcvBC1				lun/29	féié			jeu/29	UfcvBC2		sam/29		mar/29	StrucBC2		jeu/29	StrucBC2		dim/29				
mer/30	StrucBC1		ven/30	StrucBC1		lun/30	StrucBC1		mer/30	cong	sam/30					mar/30	StrucBC2		ven/30	UfcvBC2		dim/30		mer/30	StrucBC2		ven/30	StrucBC2		lun/30		StrucBC2			
			sam/31				jeu/31	cong			dim/31					mer/31	StrucBC2					lun/31	StrucBC2			sam/31		mar/31		UfcvBC2					